

PACT de l'Agglomération de Besançon

- a) Étude diagnostic socio-économique - Rémunération du Cabinet ACEIF - Participation de la Ville - Demande de participation complémentaire de l'État**
b) Organisation des journées des 10 et 21 avril 1990 - Demande de participation au Département

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :

a) Étude diagnostic de l'ACEIF

Par délibération du 18 décembre 1989, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer une convention avec l'ACEIF fixant à 480 000 F la rémunération de ce Cabinet pour la réalisation de l'étude diagnostic socio-économique de l'agglomération, nécessaire à la mise en œuvre du PACT (Programme d'Aménagement Concerté du Territoire).

Le contenu de l'étude comprenait notamment un travail sur l'image de la Ville et son positionnement par rapport à un marché urbain concurrentiel. Il avait été convenu avec l'ACEIF que ce travail devrait être confié à un cabinet spécialisé, extérieur à la Région.

La rémunération de 480 000 F intégrait la rémunération de ce cabinet spécialisé, pour un montant de 97 259,71 F TTC (la rémunération de l'ACEIF étant de 382 740,29 F TTC).

Après consultation par l'ACEIF, le Cabinet Images et Villes a été retenu ; la rémunération demandée par ce cabinet est de 142 320 F, ce qui porte à 525 060,29 F le coût total de l'étude. Le coût complémentaire s'élève donc à 45 606,29 F et sera pris en charge par moitié par l'État et par la Ville.

Il convient, afin de faire face au surcoût de cette étude, d'autoriser M. le Député-Maire à :

- signer un avenant à la convention en date du 1er mars 1990 liant la Ville à l'ACEIF, portant la rémunération de ce cabinet à 525 060,29 F TTC,

- signer une convention avec l'État, précisant la participation financière de celui-ci à concurrence de 50 % du coût total de l'étude, soit 262 530,15 F TTC,

- inscrire cette participation de l'État dès signature de la convention, au budget supplémentaire de l'exercice courant :

* en recettes au chapitre 912/1051 CP 89151 code service 00400,

* en dépenses au chapitre 912/132 CP 89151 code service 00400

- procéder au transfert d'un crédit de 22 531 F du compte 900.0/132.00515.00400 au compte 912/132.89151.00400 pour le paiement de la participation financière restant à la charge de la Ville pour la rémunération de l'ACEIF.

b) Organisation de la réunion d'information des maires du 10 avril 1990 et du séminaire du 21 avril 1990 à Micropolis

L'organisation de ces deux journées a entraîné des dépenses non prévues au Budget Primitif de l'exercice en cours. Un premier bilan fait apparaître un coût de l'ordre de 58 000 F.

Il est proposé d'autoriser M. le Député-Maire à :

- solliciter auprès du Conseil Général du Doubs une participation de 29 000 F, représentant 50 % des frais d'organisation,

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant cette subvention, qui viendra en atténuation des frais supportés par la Ville, dès réception de la décision attributive :

* en recettes au chapitre 940.32/7373.89151 code service 00400,

* en dépenses au chapitre 940.32/699.89151 code service 00400

- transférer du compte 900.0/132.00515.00400 « Services administratifs - Frais d'études - Domaine de la communication » un crédit de 58 000 F sur le compte 940.32/699.89151.00400 afin de régler dans les délais réglementaires les frais relatifs à l'organisation de ces manifestations.

Mme FOLSCHWEILLER : Les Verts se réjouissent du travail commun qui peut se faire avec les communes environnantes, notamment en matière de transport en commun, je crois que ça sera important.

Par ailleurs, la convention signée avec l'ACEIF fixait à 480 000 F sa rémunération pour un travail sous-traité à un autre cabinet d'études spécialisé. Je ne vois pas pourquoi maintenant on nous demanderait une augmentation car je pense que l'ACEIF n'avait qu'à prendre ses précautions ; si l'étude qu'elle a sous-traitée coûte plus cher, c'est à elle de prendre à son compte le surcoût mais ni à la Ville, ni à l'État.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, depuis maintenant sept ans nous avons réclamé très souvent que certains de vos Adjointes abandonnent l'attitude agressive qu'ils avaient vis-à-vis des communes périphériques.

Avec la création de ce PACT, un pas en avant est fait et on s'en réjouit car les intérêts sont communs. Très souvent on a voulu opposer les revenus des uns par rapport aux autres, les avantages que les uns tiraient par rapport à ce que la Ville fournissait. J'ai toujours fait valoir que les habitants de la périphérie étaient des consommateurs et qu'ils consommaient à Besançon, donc en quelque sorte, nous profitons de l'augmentation des taxes professionnelles qu'ils créent. On doit se réjouir de ce pas en avant et notre groupe fera tout ce qu'il pourra pour favoriser ces accords avec les communes des environs.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, voilà un dossier bien municipal. Je me réjouirai avec Raymond TOURRAIN de la démarche qui est faite actuellement en collaboration avec les communes périphériques. Je n'ai actuellement que des réactions plutôt favorables et positives, le dialogue s'est donc noué avec qualité.

La réflexion que je ferai, premièrement c'est pour avoir lu le constat fait par l'ACEIF, ce bureau d'études et notamment dans son fascicule n° 1 qui est « l'état de l'agglomération » pour dire que nous retrouvons bon nombre de constats que nous avons faits nous-mêmes dans notre équipe « Une Ambition pour Besançon ». Quelquefois nous avons été peu crus par vous-même, mais je crois que sans complaisance, avec clarté, l'ACEIF expose un certain nombre de préoccupations qui sont bien véritables pour le devenir de notre agglomération, inquiétude qu'avait perçue la Région puisqu'elle-même est mandataire de cette étude qu'elle finance en partie et dans la convention qui la lie avec vous-même, elle précise bien qu'elle souhaite que ces études contribuent à faire progresser la capitale régionale. Ceci est une réflexion que je voulais faire.

J'aurais aussi une interrogation : au-delà du dégel des relations que tout le monde souhaite avec les communes périphériques, saurez-vous ou saurons-nous entamer réellement les réflexions fondamentales qui présideront au devenir de notre agglomération, que ce soit en matière d'urbanisme où les sujets sont difficiles, délicats, que ce soit en matière de transport, qu'il s'agisse aussi des problèmes économiques qui sont devant nous et qui sont importants. Pour ma part je le souhaite, mais ne nous cachons pas les difficultés. C'est essentiellement aussi d'une réflexion approfondie de cette Municipalité que le succès de ce rapprochement avec les communes périphériques dépendra.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur JACQUEMIN. C'est vrai que nous avançons à petits pas et que la route sera longue encore pour arriver à davantage de concertation, de propositions et de décisions.

Nous serons bientôt amenés à mettre tout cela en phase avec un projet de loi que nous aurons à discuter dans la seconde session, c'est-à-dire à l'automne, assurant aux communes qui veulent accélérer la coopération quelques subsides supplémentaires soit en subventions, soit en apport de DGF.

Je pense qu'il était bon qu'assez tôt dans ce mandat nous démarrions ces discussions, pour parler d'ailleurs ne datent pas d'hier puisque dès le début de ce mandat, j'avais chargé Paulette KUNSTLER de se rapprocher de l'ensemble des Maires pour arriver à progresser. Je crois que le succès remporté par ce séminaire est une preuve de l'avancée des mentalités à la fois des responsables bisontins, comme le soulignait M. TOURRAIN, qui n'ont pas toujours eu, c'est vrai, les mêmes dispositions, et aussi des Maires de la périphérie qui souhaitent avancer davantage dans la voie de la concertation et aussi des réalisations car il faudra que cela soit suivi de réalisations bien concrètes, bien précises pour qu'on ait une chance de pouvoir continuer.

Mme KUNSTLER : Je veux simplement répondre à Michèle FOLSCHWEILLER que ce n'est pas du tout quelque chose en plus que réclame l'ACEIF. En fait, cela résulte d'une demande du groupe de pilotage qui n'avait pas été prévu au départ. C'est donc normal que cela arrive en surplus ; cela concerne l'ensemble du volet connaissance de l'image de l'agglomération bisontine sur l'extérieur, il est donc normal qu'une proposition d'avenant pour «Images et Villes» via l'ACEIF soit proposée. C'est la première réponse pratique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si c'était au vu et au su de ce que j'ai entendu de la part de ce cabinet spécialisé sur Besançon, moi personnellement je ne paierais rien, parce qu'ils ont critiqué de A jusqu'à Z l'image de la Ville de Besançon telle qu'ils la percevaient, ce qui est peut-être une bonne chose. Cela signifiait qu'en matière de communication, Monsieur TOURRAIN, on n'avait rien fait depuis de nombreuses années et pourtant on a quand même payé beaucoup de choses pour mieux faire connaître Besançon. Or voilà un cabinet qu'on paie en plus aujourd'hui et qui nous a dit : «Besançon, c'est peut-être Briançon, etc.». Quand j'ai entendu ça, j'étais outré, je leur ai dit d'ailleurs, mais enfin c'est un cabinet extérieur qui venait là et il faut l'accepter, il faut même le payer !

M. TOURRAIN : Il n'est pas besoin d'aller chez ACEIF pour avoir ces observations. Votre directeur de la communication...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous lui en voulez ! Pourquoi lui en voulez-vous comme ça ?

M. TOURRAIN : ...en commission, il nous a dit : «Besançon n'est pas connue. On ne sait pas où c'est et les gens pensent que c'est une ville de moins de 50 000 habitants». C'est ce qu'il a déclaré à la commission un jour, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs, à sa place, je me serais tu...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais non, il est sincère.

M. TOURRAIN : Il a eu cette modestie et cette sincérité de le dire. Il ne faut pas reprocher quand même à un cabinet qui vous fait des critiques de les faire car il est payé pour cela. C'est comme l'étude de M. MAYBURY, les gens se demandaient si on allait publier le rapport MAYBURY. Evidemment il faut le publier parce que c'est les coups de pied quelque part qui font quelquefois avancer les choses.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous aimez prendre des coups de pied quelque part, vous ? Pas tellement ! Moi je paie quand même !

Mme FOLSCHWEILLER : Je voudrais continuer d'avoir des explications parce que ce que vous me dites Paulette KUNSTLER n'est pas ce qui est indiqué sur le rapport.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais si ! Un plus est demandé ; cela entraîne logiquement un surcoût.

Mme FOLSCHWEILLER : Alors ce n'est pas la peine de signer des conventions !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais si, on signe une convention.

Mme FOLSCHWEILLER : C'est un contrat, je veux dire on s'en maintient au contrat et puis...

Mme KUNSTLER : Je crois que c'est méconnaître la méthode de travail qui a été utilisée dans le groupe de pilotage. Pourtant, un certain nombre de personnes du groupe des Verts sont présentes à la commission et elles ont eu l'information continue. Il s'agit d'un dossier complexe pour lequel nous avons commencé à apprendre à travailler ensemble avec les élus de la périphérie. Au passage, je tiens à remercier le travail réalisé par les Maires de Morre, Thise, Châtillon, Dannemarie, Montferrand-le-Château et Chalezeule qui, depuis le mois de septembre, participent aux réunions du groupe de pilotage presque une fois par semaine et au moins une fois tous les quinze jours. On avance par petits pas, on invente, on est obligé d'imaginer pour essayer de créer la dynamique de l'agglomération et nous avons pensé qu'il était important d'avoir, et en atouts et en faiblesses, la connaissance de l'image de l'agglomération. C'est vrai que nous n'avons pas eu beaucoup de renvois d'atouts mais plutôt de faiblesses, mais c'est la réalité.

On pourrait évidemment nous reprocher de ne pas avoir pensé au moment où on a réalisé le travail à la nécessité de faire ce fameux séminaire, mais c'est au cours du travail en commun qu'un des élus de la périphérie a suggéré qu'il serait important que premièrement il y ait une information très large donnée aux communes de la périphérie et qu'on prévoie un séminaire de travail entre nous. Pour cela, les finances n'étaient pas prévues et c'est la raison pour laquelle on vient seulement au Conseil Municipal vous les demander.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous avez eu raison, vous étiez pragmatique, donc nous serons obligés peut-être d'ajouter quelque chose. Monsieur NACHIN voulait intervenir aussi sur ce thème-là ?

M. NACHIN : On n'a pas remis en question les 58 000 F pour l'organisation de la réunion à Micropolis. Le Député-Maire va dire encore une fois que je ne sais pas lire, ce n'est pas la première fois qu'il le dit, moi je lis : «il avait été convenu avec l'ACEIF que ce travail devait être confié à un cabinet spécialisé extérieur à la Région : la rémunération de 480 000 F intégrait la rémunération de ce cabinet spécialisé pour un montant de 97 000 F» etc. Nous avons pris des renseignements auprès d'un certain nombre de personnes que nous connaissons, qui travaillent dans ce genre de cabinet ou de scientifiques qui travaillent sur des rapports d'expertises, des enquêtes ; ils nous ont dit qu'en aucun cas, un contrat passé par un cabinet comme celui-là ne pouvait être modifié.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais enfin... !

M. NACHIN : Voilà ce qui nous a été dit : en aucun cas, ce qui était prévu au départ ne pouvait être modifié et en particulier s'agissant d'une rallonge. C'est à l'ACEIF de se débrouiller à choisir un cabinet qui aurait été moins exigeant qu'Images et Villes et c'est pourquoi nous nous opposons et nous voterons contre cette rallonge demandée ; là, nous entendons défendre l'argent des contribuables.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais vous devez savoir quand même que dans un contrat, il y a des clauses et si l'une des parties demande davantage que ce qui est prévu, on passe un avenant. Cela se fait j'allais dire tous les jours, pour modifier la convention initiale.

Si le groupe de pilotage qui n'est d'ailleurs pas strictement municipal mais intercommunal sous la responsabilité de Paulette KUNSTLER a souhaité avoir davantage de ce cabinet qui n'était pas tellement favorable à la Ville et l'a demandé, il faut maintenant régler. Ils ont organisé une journée complète avec les élus, nous étions très très nombreux pour un coût de revient qui peut paraître élevé. Le Conseil Général en son bureau vient de nous dire qu'il prenait en charge la moitié de cette dépense ; la Ville va prendre l'autre moitié et j'estime que pour 29 000 F nous avons fait un travail très positif pour informer les Maires de la périphérie.

M. RUEFF : Je voulais simplement dire que lorsqu'un organisme est vivant, il évolue, il vit. Il y a des choses que l'on découvre petit à petit. Dans le cas présent, le groupe de pilotage a commencé à passer une convention sur un certain objet. Il s'est aperçu par la suite qu'il lui manquait un certain nombre d'éléments et il les a demandés au cabinet en question. Je crois que c'est simple et si des gens qui se prétendent écologistes ne peuvent pas constater qu'un organisme vivant peut évoluer, et bien je ne sais pas qui pourra le comprendre.

Mme KUNSTLER : Je vais répondre à M. JACQUEMIN qui posait la question du «où et comment continuer». Le séminaire du 21 avril nous a montré qu'il était important, je dis d'apprendre à bien se connaître Besançon et les communes périphériques mais aussi les communes périphériques entre elles et c'est un des enjeux pour réussir l'agglomération d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble. C'est la raison pour laquelle le groupe de pilotage qui continue toujours à se réunir une fois par semaine, est actuellement en train de travailler pour faire une proposition à l'ensemble des communes et nous aurons sûrement soit en juin, soit en septembre à nous prononcer sur la création d'une association des communes de l'agglomération bisontine qui aura comme objectif principal d'être un lieu de réflexion et de rencontres.

Un autre point est d'essayer de trouver un certain nombre de thèmes sur lesquels on pourra commencer à réaliser des choses en commun. Pour l'instant, on ne peut pas aller plus loin que ce qui a été dit le 21 avril, c'est la réalité mais j'insiste sur la réelle nécessité de l'apprentissage de la connaissance mutuelle.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut donc continuer dans cette voie. Je crois qu'il y a une opposition de la part des trois élus des Verts si j'ai bien compris ? Sur le premier point seulement, me dit-on.

La discussion est close.

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte :

- à la majorité (3 Conseillers ayant voté contre), les propositions concernant le financement complémentaire de l'étude diagnostic de l'ACEIF,

- à l'unanimité les propositions concernant l'organisation de la réunion d'information et du séminaire des 10 et 21 avril 1990.